

AXEOM CONSEIL ET LE HANDICAP

Document actualisé le 11/11/21

Notre établissement est conforme à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Le site d'Axéom Conseil situé Cours Charlemagne est accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) : parking Q-Park et ascenseur aux normes 8170.

Pour toute autre situation de handicap, contactez notre référent handicap Yves Ameil, par mail y.ameil@axeomconseil.com afin qu'il puisse mettre en œuvre les mesures nécessaires pour vous accueillir et préparer le matériel, espace et supports adaptés à votre handicap.

Notre démarche est de mieux prendre en compte vos besoins, permettre de construire des aménagements, être à votre écoute et vous donner la possibilité de suivre votre accompagnement dans des conditions optimales.

Les sites suivants peuvent aider les personnes handicapées :

AGEFIPH

<https://www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation>

L'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées) coordonne la mise en place de solutions afin de sécuriser l'entrée et le suivi de la personne handicapée dans la formation en prenant en compte ses besoins de compensation.

CAP EMPLOI

<https://www.capemploi-69.com/>

Les Cap emploi ont été créés en 2000. Ils développent une expertise dans l'accompagnement et la construction de parcours pour des publics qui nécessitent un accompagnement spécialisé et renforcé compte tenu de leur handicap

MDPH

<https://handicap.gouv.fr/ouvrir-mes-droits-rendez-vous-avec-votre-mdph>

Sous la responsabilité principale des conseils départementaux, et en coordination avec l'État et les associations notamment gestionnaires, les MDPH proposent aux usagers un lieu d'accueil unique, auprès duquel toute personne en situation de handicap doit pouvoir trouver l'accueil, l'information et les conseils nécessaires pour formaliser ses demandes, être assurée d'une évaluation pluridisciplinaire personnalisée tenant compte de ses besoins et aspirations, et bénéficier à ce titre d'une prestation, d'une orientation scolaire, médico-sociale ou professionnelle et d'un accompagnement individualisé.

MON PARCOURS HANDICAP

<https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/>

Mon Parcours Handicap informe la personne handicapée de manière officielle et l'accompagne dans son quotidien.